



EARTH CONTROL
Expert en Forage & Puits

4 raisons de vérifier l'état de son Puits ou Forage



1
Pour la qualité
sanitaire de
l'eau que vous
consommez.



2
Pour l'eau que
vous utilisez pour
cultiver et pour vos
animaux.



3
Pour son impact sur
l'environnement et
la préservation de
la biodiversité.



4
Pour sa conformité
et vos responsabilités
à l'usage, comme lors
d'une transaction
immobilière.

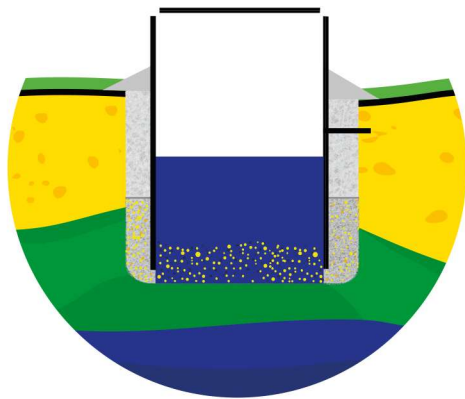


www.eathcontrol.fr

Forage ou Puits ?

Pour schématiser, un puits ou un forage est un trou vertical creusé dans le sol pour atteindre une nappe phréatique... mais pas un simple trou sans conséquence !

Ils se distinguent par leur conception, qui est aussi imposée par l'environnement hydrogéologique dans lequel ils sont implantés :

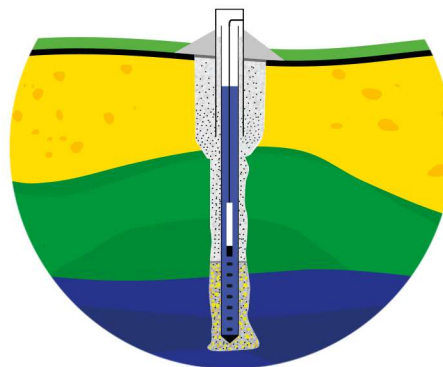


🚩 Puits 🚩

Peu profond et de large diamètre, il permet de capter l'eau de surface, souvent en abondance, mais aussi exposée à la pollution.

🚩 Forage 🚩

Souvent de grande profondeur et de plus petit diamètre, c'est aussi un ouvrage plus complexe qui permet de puiser l'eau ou les calories (géothermie) dans les zones aquifères profondes.



“ Par définition, l'eau prélevée est supposée non-potable. Avec le temps, les puits ou forages dégradés ou mal conçus amplifient un grand potentiel de perturbations, de risques de contaminations et d'incidences sur la nature et la santé humaine. ”

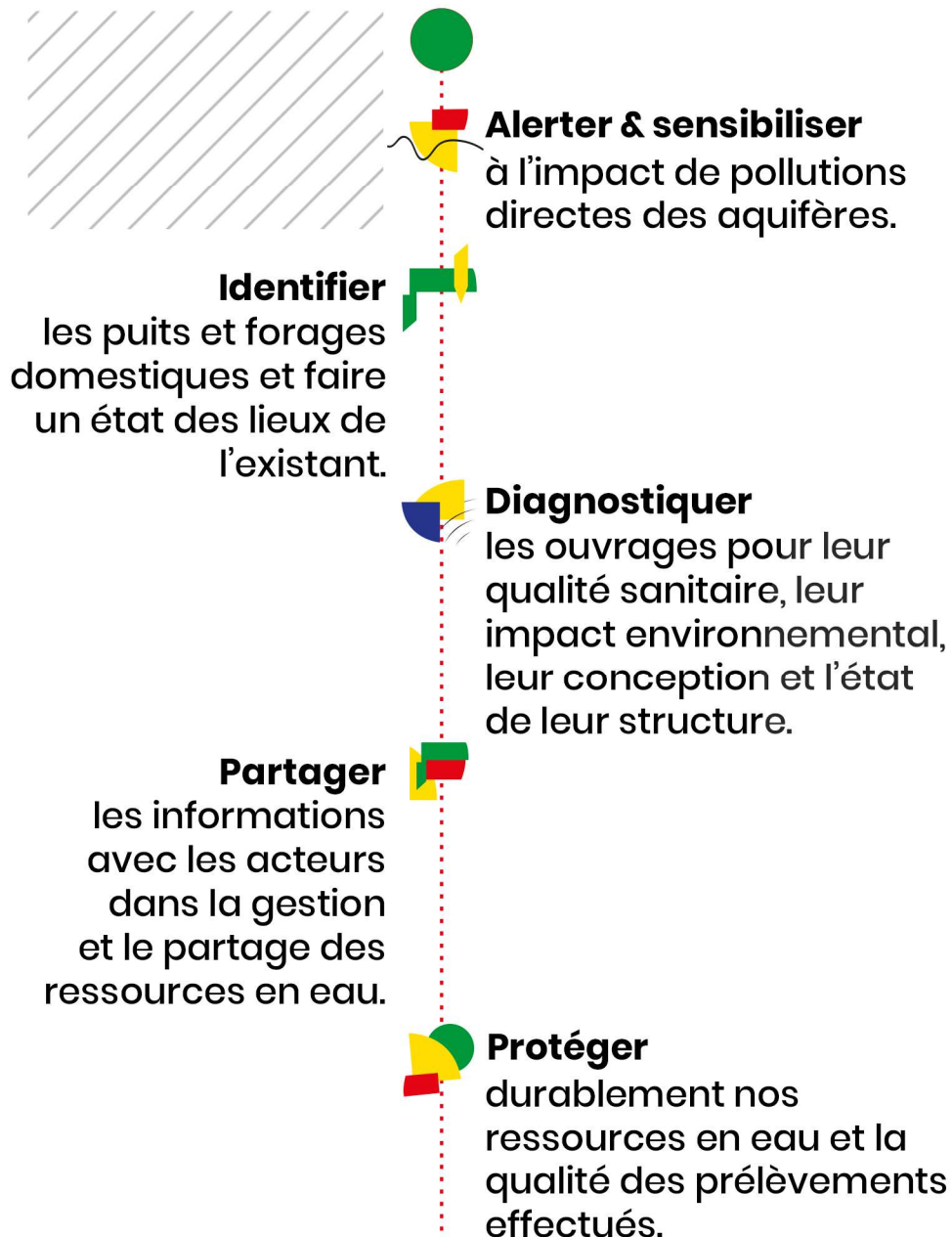
Notre mission

 **Accompagner** les collectivités et les usagers dans leurs obligations.

 **Collaborer** avec les acteurs de la filière eau et environnement, les professionnels de l'immobilier...

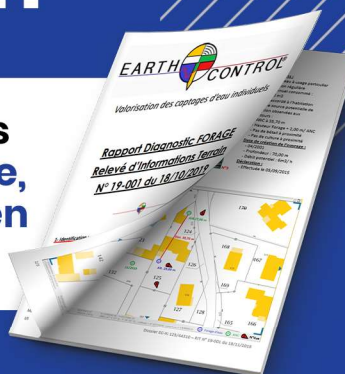
 **Diagnostiquer** les ouvrages de puits et forages domestiques existants.

 **Assistance technique forage et formations.**



Notre solution

Une innovation de services dans l'expertise, le contrôle, la surveillance et l'entretien des puits et forages.

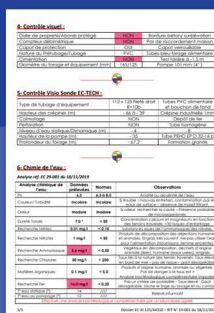


Vous accompagner dans vos démarches pour effectuer ou réhabiliter un puits ou un forage.

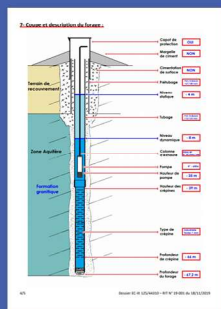
Diagnostiquer l'existant pour s'assurer de la sécurité d'usage, pour sa conformité lors de sa déclaration et vos responsabilités lors d'une transaction immobilière.



Localisation de l'ouvrage.



Conformité sanitaire et tests d'analyse physico-chimique de l'eau.



Etat des lieux et conception du puits ou forage.



Etude d'impact environnemental et préconisations.



+ d'infos ?

Régis DRÉAN

☎ 06 84 84 04 00

✉ rdrean@earthcontrol.fr



La réglementation dans tout ça !?

L'eau fait partie du patrimoine commun. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général et de santé publique.

Code de l'environnement – Loi sur l'eau.

La réalisation de travaux de captages d'eau en France, quels qu'ils soient, est encadrée par les principales normes et décrets suivants :

-  **L'arrêté du 11 septembre 2003 :**
les prescriptions générales applicables aux sondages, forages, créations de puits ou d'ouvrages souterrains.
-  **Le code de l'environnement :**
l'usage domestique de l'eau.
-  **Le code général des collectivités territoriales :**
pour tout prélèvement, puits ou forage réalisé.
-  **L'arrêté du 17 décembre 2008 :**
déclaration obligatoire en mairie de tous prélèvements, puits ou forages réalisés à des fins d'usage domestique de l'eau. Existants et à venir (Cerfa n°13837).
-  **Le code minier Art.131 :**
déclaration de tout ouvrage souterrain > 10 m.
-  **La norme AFNOR – NFX10-999 et NFX10-950 :**
préconisations techniques pour la réalisation et le suivi des forages d'eau et géothermie.

“(chaque année, plusieurs milliers de puits ou forages domestiques, abandonnés ou vieillissants, deviennent un vecteur potentiel de pollution sur notre territoire !
Préserver les eaux souterraines et agir sont les responsabilités de chacun.”

Votre ouvrage de prélèvement d'eau individuel est-il conforme ?

**1^{ER} EXPERT POUR
LA VALORISATION**

des Puits & des Forages domestiques



« L'échelle de temps des processus hydrogéologiques nous impose d'agir maintenant avant qu'il ne soit trop tard, d'autant plus que nous avons désormais l'obligation de devenir responsables et acteurs de notre environnement. »



Régis DRÉAN

06 84 84 04 00

rdrean@earthcontrol.fr

www.earthcontrol.fr